

Département du Val d'Oise  
**Commune de Méry-sur-Oise**

**DECISION DU MAIRE N°2024/148**

*(prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)*

**OBJET : Signature d'un contrat de cession de droit d'exploitation avec Dream Team Agency pour le concert du groupe Madame Monsieur**

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,

Agissant en vertu de la délibération n°2020/49 du Conseil Municipal du 11 juin 2020 portant délégation de pouvoirs,

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que la Ville de Méry-sur-Oise organise une représentation du concert du groupe Madame Monsieur, produit par Dream Team Agency sis 10 rue de Penthièvre 75008 Paris, représentée par Eric Bauthéac, en qualité de Président, le vendredi 11 octobre 2024 à 20h30 à La Luciole,

### **DECIDE**

Article 1 : De signer avec Dream Team Agency un contrat de cession de droit d'exploitation du concert du groupe Madame Monsieur pour un montant de 4 668,37€ TTC (quatre mille six cent soixante-huit euros et trente-sept centimes toutes taxes comprises) dont le règlement sera effectué par virement bancaire selon les conditions suivantes :

- Acompte de 50% à la signature du contrat soit 2334,18€ TTC (deux mille trois cent trente-quatre euros et dix-huit centimes toutes taxes comprises)
- Solde à l'issue de la représentation soit 2334,18€ TTC (deux mille trois cent trente-quatre euros et dix-huit centimes toutes taxes comprises)

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée :

Monsieur le Préfet du Val d'Oise,  
Madame la Trésorière de l'Isle Adam,  
Monsieur le Directeur des finances de Méry-sur-Oise,  
Monsieur le Président de Dream Team Agency

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

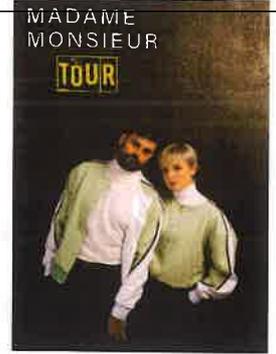
Fait à MERY-sur-OISE

Le 1<sup>er</sup> août 2024



Le Maire,

**Pierre-Edouard EON**  
Vice-président du conseil départemental  
du Val d'Oise



## MADAME MONSIEUR 11/10/24

### CONTRAT DE CESSION DE DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLE

---

#### ENTRE

##### **SAS DREAM TEAM AGENCY**

Adresse : 10 rue de Penthièvre 75008 Paris

Siret : 89420868500012

Licences : *PLATESV-D-2022-002475*

Représentée par Eric Bauthéac, Président

Ci-après dénommée, **LE PRODUCTEUR**, d'une part

#### ET

##### **VILLE DE MERY-SUR-OISE**

Adresse : 14 avenue Marcel Perrin - 95540 Méry-Sur-Oise

Siret : 219 503 943 000 17

Licences : L-R-22-5466 / L-R-22-6521 / L-R-22-6525

Représentée par Mr Pierre-Edouard EON - Maire

Ci-après dénommé, **L'ORGANISATEUR**, d'autre part

PEE

**ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

LE PRODUCTEUR dispose du droit d'exploitation en France du spectacle suivant pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à la représentation, qui aura lieu le **11 Octobre 2024 à l'adresse suivante : La Luciole - 1 route de Pontoise - 95540 Léry-sur-Oise**

**LE PRODUCTEUR** cède par les présentes à **L'ORGANISATEUR**, qui dispose d'une licence d'entrepreneur de spectacle ou qui en est légalement dispensé, le droit d'exploitation du spectacle ci-après énoncé.

**CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

Les droits d'exploitations cédés par les présentes concernent le spectacle des artistes suivants qui se produira à l'endroit sus - visé et au jour ci-après indiqué :

**Lieu : Méry-sur-Oise**

**DATE : 11 Octobre 2024 à 20h30**

**Concert : Madame Monsieur - Full Band - 1h20**

**Article 1 - OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR**

- LE PRODUCTEUR fournira le spectacle entièrement monté et assumera la responsabilité artistique des représentations.
- Il fera en sorte en tant qu'employeur que les cachets et charges sociales des artistes du spectacle soient réglés.
- LE PRODUCTEUR se chargera des voyages et hôtels pour 5 personnes
- LE PRODUCTEUR enverra un lot de 250 affiches conformément aux accords entre les parties.

**Article 2 - OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR**

- L'ORGANISATEUR souscrira les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation du spectacle dans son lieu ainsi qu'à l'éventuelle annulation du spectacle
- L'ORGANISATEUR prendra en charge la mise en place de la sécurité du public
- L'ORGANISATEUR fera son affaire personnelle de toutes les demandes d'autorisations administratives nécessaires en temps opportun.
- En aucun cas la date, la ville et le lieu du spectacle ne pourront être modifiés.
- L'ORGANISATEUR devra prendre à sa charge l'intégralité de la technique, conformément à la fiche technique de la tournée envoyée (dont le backline)

**PEG**

- L'ORGANISATEUR se chargera des repas de l'intégralité du staff
- L'ORGANISATEUR se chargera du catering des loges des artistes
- L'ORGANISATEUR se chargera de la communication de l'événement (à faire valider par la PRODUCTION)
- L'ORGANISATEUR se chargera des runs le jour J et à J+1 (à définir avec Kristel notre régisseuse) de la gare ou aéroport jusqu'au lieu du concert (transports hôtels salle également)
- L'ORGANISATEUR se chargera des taxes obligatoires (SACEM, TAXE PARAFISCALE etc...) et des déclarations concernées.
- L'ORGANISATEUR s'engage à respecter le rider et la fiche technique conformément à la demande de nos techniciens.
- L'ORGANISATEUR nous réserve un quota de 6 invitations en première catégorie. La liste sera envoyée une semaine à l'avance.

### 3 - CONDITIONS FINANCIERES

La vente de ce spectacle est consentie moyennant règlement de la somme suivante :

PRIX HORS TAXE _____	4425,00€ HT
TVA 5,5 %-----	243,37 €
<b>TARIF TTC-----</b>	<b>4668,37 € TTC</b>

Acompte de 2334,18 € TTC payable par virement à la signature du contrat  
Solde de 2334,18 € payable le jour de la représentation par virement sur le compte bancaire suivant :

**Banque : QONTO**  
**BIC: QNTOFRP1XXX**  
**IBAN : FR76 1695 8000 0127 1492 1632 904**

### Article 4 - RUPTURE DU CONTRAT

Le présent contrat sera rompu sans indemnité en cas de force majeure à savoir calamités publiques, guerre, révolution, deuil national, grève générale, émeute, épidémie étant précisé que les intempéries ne constituent pas un cas de force majeure.

Dans tous les autres et notamment en cas de mauvais temps ne permettant pas d'assurer les prestations musicales et/ou techniques prévues, L'ORGANISATEUR, qui déclare être assuré pour le risque d'annulation, devra régler au PRODUCTEUR l'intégralité des sommes visées à l'article 3.

*PEE*

## Article 5 - FOR DE JURIDICTION

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, et après épuisement de recours voies amiables, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

Ce contrat est établi en 5 articles sur 4 pages en 2 exemplaires originaux,

A Paris, le 27/05/2024

**L'ORGANISATEUR,**

**LE PRODUCTEUR**





# Madame Monsieur

## Rider "Full Band"

maj 08.23



***Ce contrat technique fait partie intégrante du contrat de cession. Il doit être scrupuleusement respecté dans la mesure du possible. Les détails présents dans ce contrat technique peuvent vous sembler contraignants, néanmoins ils garantissent un spectacle de bonne qualité dans de bonnes conditions.***

***Nous serons attentifs à toute circonstance particulière à partir du moment où vous nous contactez assez en amont pour résoudre d'éventuels problèmes.***



# CONTACTS

## PRODUCTION

Chargé de Production : Pascal / [pascal@dt-agency.fr](mailto:pascal@dt-agency.fr) / +33 628 72 56 54

Booking : Valérie Zipper / [vzipper@uptempo.fr](mailto:vzipper@uptempo.fr) / +33 688 75 24 31

## EQUIPE TECHNIQUE

Régie générale : Kristel / [kristelevenements@outlook.fr](mailto:kristelevenements@outlook.fr) / +33 607 39 37 99

Ingénieur du son FOH : Thomas / [thomas-jean@live.fr](mailto:thomas-jean@live.fr) / +33 620 92 77 61

# NOTRE VENUE

## EQUIPE DE TOURNEE

Vous allez accueillir une équipe de **5 personnes** constituée des personnes suivantes :

- Emilie (chant)
- Jean-Karl (guitare + chant)
- Thomas (son FOH)
- Kristel (régie)
- Alexandre (Piano)

Suivant les dates, il se peut que vous puissiez accueillir également

- Valérie (booking)
- Pascal (production)

## PERSONNEL LOCAL

L'organisateur fournira, depuis l'arrivée de l'équipe de MADAME MONSIEUR et jusqu'à son départ, le personnel suivant :

LUMIERES : **2 techniciens lumières**  
SON : **1 assistant technicien son**  
PLATEAU : **1 régisseur plateau - 1 électricien**

## ARRIVÉE ET TRANSPORTS LOCAUX

L'équipe se déplace généralement en train ou avion. L'organisateur est tenu d'assurer l'ensemble des transports relatifs au séjour des artistes et de son staff (transferts aéroport-gare-hôtel-restaurant-salle...) et ce dès leur arrivée à la gare/aéroport/site jusqu'à leur départ.

## LOGES

Elles devront être prêtes le jour du show à notre arrivée (chauffées ou climatisées suivant la température)

Merci de prévoir

- 1 loge pour Emilie et Jean-Karl
- 1 loge pour Alexandre
- 1 loge pour Thomas et Kristel

Dans la mesure du possible proche de douches et toilettes, ainsi qu'un accès direct à la scène sans passer par la zone publique.

## SCENE

Merci de prévoir 2 petites bouteilles d'eau par personne, soit 6 bouteilles + 3 petites serviettes (noires de préférence)

## CATERING

Un catering à proximité des loges serait le bienvenu. Eau, sodas, bières, café et de quoi grignoter lors de la journée du show

## RESTAURATION

Merci de prévoir un petit déjeuner lors de la réservation des chambres d'hôtel

Le midi et soir, prévoir une restauration pour 5 (à 7 personnes) avec entrée, plat, dessert et boisson.

Si le menu est imposé, merci d'en tenir informé Kristel pour validation et rectification en cas de restriction alimentaire particulière.

**ROOMING LIST**

Nom	Prénom	Chambre
Sattonnet / Lucas	Emilie + Jean-Karl	Chambre double grand lit
Jean	Thomas	Single grand lit
Perroud	Alexandre	Single grand lit
Braem	Kristel	Single grand lit
Barbe	Pascal (à confirmer)	Single grand lit
Zipper	Valérie (à confirmer)	Single grand lit

Merci de préférer les hôtels à moins de 15 min du lieu du concert – 3\* minimum

**INVITATIONS / PASS**

Merci de prévoir des laissez passer pour chaque All Access.

Le nombre d'invitations par représentation laissées à la disposition de la production sera précisé dans le contrat de cession. La liste des noms des invités vous sera remise par le régisseur de tournée le jour du concert, au plus tard.

**ASSISTANCE AUX PREMIERS SECOURS**

Une équipe d'assistance aux premiers secours, habilitée et équipée pour les premiers soins et en liaison avec les urgences sera présente durant toute la durée du spectacle en nombre proportionnel à la jauge de spectateurs et à la taille de la salle.

**ACCES PMR**

Un accès et un périmètre dédié aux personnes à mobilité réduite est souhaitable pour leur confort.

**ASSURANCES**

L'organisateur est tenu de souscrire aux assurances nécessaires à la bonne tenue du show et à la sécurité des artistes



## ENREGISTREMENTS AUDIO / VIDEO ET PHOTOS

Le groupe accepte bien évidemment la présence des photographes, mais uniquement si ceux-ci acceptent de se conformer à leurs consignes : pas de flash, pas d'intervention sur scène sans accord du régisseur, uniquement les 3 premiers morceaux. Les photographes et caméramans accrédités devront être munis d'un pass approprié. Ceci afin d'éviter tout désagrément pour les musiciens ou les équipes. Si l'organisateur souhaite enregistrer le spectacle de quelques manières que ce soit, il devra en formuler la demande à la production dans un délai minimum de 3 semaines.

## PROMO

Le groupe est très disponible pour des interviews. Toutefois, elles doivent être planifiées en accord avec la production

*TBE*

# Madame Monsieur

## Fiche Technique "Full band"

maj 08.23

Contact FOH : Thomas / [thomas-jean@live.fr](mailto:thomas-jean@live.fr) / +33 620 92 77 61  
Contact Booking : Valérie Zipper / [vzipper@uptempo.fr](mailto:vzipper@uptempo.fr) / +33 688 75 24 31  
Contact Production : Pascal / [pascal@dt-agency.fr](mailto:pascal@dt-agency.fr) / +33 628 72 56 54  
Contact Régie : Kristel / [kristelevenements@outlook.fr](mailto:kristelevenements@outlook.fr) / +33 607 39 37 99

### FOH

Merci de prévoir un système 3 voies actives filtrées type Line Array L'Acoustics, Meyer, D&B, Adamson ) calé avant l'arrivée de notre équipe.

Le système devra pouvoir fournir un spectre audio homogène dans toute la salle à un niveau de 102 dBA et sera, à chaque fois que cela sera possible, accroché.

Pour les salles avec balcon, prévoir des enceintes de rappel à chaque niveau.  
La régie son FOH sera dans l'axe médian de la diffusion et en aucun cas sous un balcon.

Merci de prévoir :

-1 x console numérique type Yamaha CL-QL / Midas Pro / Soundcraft VI3000

### MONITORS

**Les retours IEM seront assurés de la face.**

Merci de prévoir :

- 3 x liaison IEM Shure PSM1000 avec 4x P10T (Piano + Lead + Guitare + PFL)
- 2 x wedges type X15 HiQ / M2 / M15 sur 1 circuit filtré et égalisé
- 2 x Sidefills filtrés et égalisés (selon ouverture de cadre)

### HF / MICROS

Merci de prévoir :

- 2 x liaisons Shure Beta58 HF (Série Axiente ou UR)
- Liste micro -> cf Patch
- 1 x pied de micro droit embase ronde

### BACKLINE

Merci de prévoir :

- 1x Nordstage 3 88 (+pédales Sustain / Control) + jacks
- 1x Moog Sub 37 ( ou Subsequent 37) + jack
- 3x Jacks Guitare 3m minimum
- 2x Stands Clavier type KM 18810 (ou RTX)
- 1x Support type KM 18815
- 2x stands Guitare type Hercule
- 1x tabouret haut

## PATCH LIST

#	INSTR	MIC	STAND
1	CARD #1	XLR ( <i>fourni</i> )	
2	CARD #2	XLR ( <i>fourni</i> )	
3	CARD #3	XLR ( <i>fourni</i> )	
4	CARD #4	XLR ( <i>fourni</i> )	
5	CARD#5	XLR ( <i>fourni</i> )	
6	CARD#6	XLR ( <i>fourni</i> )	
7	NORD L	JDI	
8	NORD R	JDI	
9	MOOG	JDI	
10	GTR DI L	JDI	
11	GTR DI R	JDI	
12	STOMP	JDI	
13	VOIX JK	HF 58 #1	TALL
14	VOIX EMY	HF 58 #2	TALL Boom
15	SPARE EMY	SM58	

OUTPUTS		
#	NAME	MISC
1/2	IEM ALEX	PSM1000 #1
3/4	IEM JK	PSM 1000 #2
5/6	IEM EMY	PSM 1000 #3
7	Wedge EMY	Wedge x2

*Pf*